



COMITE REGIONAL CORSE

*PV de l'Assemblée Générale et de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 17 février 2018*

Début de séance : 8h40

Introduction

Remerciements de Jo Vrijens pour la mise à disposition de la salle gracieusement par la sécurité civile.

Bilan des commissions

Commission Juridique : Michèle Richard Lentali

Représentation du comité régional à l'assemblée Générale Nationale à Dijon, au cours de laquelle Michèle a été élue 2^{ème} Vice Présidentes de la Commission Nationale Juridique. De par ce fait, elle a été nommée Présidente de la Commission Disciplinaire.

Un de ses principaux rôles a été de répondre à un grand nombre de questions diverses et variées au niveau national allant jusqu'aux problématiques de harcèlement.

L'activité régionale a été plus faible de par le peu de sollicitations. Pour l'année prochaine, elle souhaite mettre en place une communication plus active notamment grâce au site internet.

Question de Jean-Claude Malerba de Favone Plongée (04200045C) : retour sur le vote de l'an dernier. Jean-Claude Malerba a lu une partie en séance du courrier reçu en réponse à sa demande de recours auprès de la FFESSM sur les élections de 2017 et les listes uninominales. Il ne paraissait pas satisfait de la réponse apportée.

Réponse de Jo Vrijens : le courrier de réponse fait par la FFESSM approuve bien le vote, a été rédigé par l'ancien président de la commission Juridique Nationale, et approuvé par Jean-Marc Broner (Directeur Général de la FFESSM) et par Pierre Dunac, avocat et Vice-Président de la FFESSM. La réponse est donc claire et valide. L'AG régionale n'est pas le lieu pour contester les décisions nationales. Jo Vrijens invite Jean-Claude Malerba à déposer un recours si la réponse ne lui convient, mais en aucun ce sujet sera débattu en AG.

Commission Biologie et Environnement : Daniel Buron

Daniel Buron présente le rapport d'activité 2017 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- Participation aux diverses réunions
- Etat des brevets et des formations
- Doris
- Alien
- Parc Marin et Natura 2000
- Sciences participatives (Mer en fête)
- Mortalité des grandes nacres

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité mis en ligne sur le site internet.

Question de Jean Escales : Où en est-on des mouillages en Haute corse ?

Réponse de Daniel Buron : Ce qui est compliqué à gérer, c'est l'entretien des mouillages. A ce sujet, la situation n'a pas beaucoup évolué. A l'époque, le comité avait proposé d'assurer l'entretien. Depuis, il y a eu un retour d'expérience sur d'autres villes qui ont déjà mis en place ce type de mouillage. L'OEC va donc prendre en charge et lancer un Appel d'Offres pour la pose et l'entretien des mouillages.

Commission Archéologie : Hervé Alfonsi

Hervé Alfonsi présente le rapport d'activité 2017 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- Epave Sanguinaire C
- Prospections diverses en vue de futures fouilles
- Actions de formation et de sensibilisation participation au grand public (participation aux expositions DRASSM, participation à la Mer en fête, conférences diverses, ...)
- Publications dans divers magazines

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité mis en ligne sur le site internet.

Question de Hervé Guinvarch du Neptune Club Bastiais (04200014) : Une épave récente d'avion (en bord de plage à Bastia) est réapparue ; elle était ensablée. Le club envisage une journée découverte avec baptêmes (faible profondeur de l'épave à 3m). La préfecture maritime a émis une interdiction. Quel recours est envisageable ?

Réponse d'Hervé Alfonsi : Sur une épave, il n'est pas interdit de plonger, sauf arrêté préfectoral. Il faut donc savoir pourquoi cette interdiction a été déposée. Peut-être une question de risque ? (peut-être à cause de la faible profondeur). Il faut revenir vers la préfecture pour demander une dérogation.

Précision de Jo Vrijens : La région appuiera la demande

Commission Apnée : Chantal Steiner pour Patrick Poggi

Chantal Steiner présente le rapport d'activité 2017 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- Formation
- Compétition
- Mise en place d'une barge pour la pratique de l'activité en milieu naturel

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité mis en ligne sur le site internet.

Pour 2018, il y a eu un accord national pour l'organisation d'un stage MEF2 en Corse.

Question de François Zaragoza : la commission Apnée demande la prise en charge de la location de la barge, au-delà du budget alloué. Le budget nécessaire à la location de la barge (600€) est-il vraiment nécessaire ?

Réponse de Chantal Steiner : oui la barge est indispensable au développement de l'activité. Et une convention a été signée avec le CSJC.

Précision de Jo Vrijens : une commission ne peut pas signer une convention avec une administration, il faut passer par le Comité Régional, les commissions n'ayant pas d'existence juridique. Le Comité Régional accompagnera la commission apnée dans ses démarches.

Question de Clément Druilhe, reprise par Alain Lachuries de Odyssée Plongée (0420043C) : Ils aimeraient que les actions soient bien communiquées au niveau du site et/ou au niveau des autres clubs (que ce soit des activités particulières, la mise à disposition de la barge, des stages de formation, ...) pour permettre la promotion de l'activité et ne pas la limiter aux 3 clubs pratiquant l'apnée.

Réponse de Chantal Steiner : en effet il faudrait communiquer plus notamment sur les stages. La communication sur la mise à disposition de la barge a été faite sur le site internet.

Précision de Chantal Margouet : la mise à disposition de la barge a en effet été communiquée en Actualités à la une sur le site pendant tout l'été. Il existe maintenant une possibilité de communiquer via la page Facebook du Comité Régional.

Question de Jo Vrijens : Jo Vrijens a appris que la Commission Régionale Apnée n'était pas représentée lors de l'AG Nationale. Il faudrait qu'un représentant de la région pour l'Apnée puisse être présent, sachant qu'il n'y a aucun coût, tout est pris en charge par la commission Apnée Nationale.

Réponse de Chantal Steiner : Elle prend le point pour que la commission régionale soit représentée.

Commission Technique : Arnaud Zaragoza

Arnaud remercie l'ensemble des cadres de la région, ainsi que ses prédécesseurs, le bureau de la CTR.

Arnaud Zaragoza présente le rapport d'activité 2017 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- Les formations de cadres
- Les agréments CTR

- Le Collège régional des instructeurs
- Les cursus MF2 (stage initial, cycles de formation et diplômes obtenus dans la région)
- Les TIV
- Le Secourisme
- Les actions d'informations aux encadrants

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité mis en ligne sur le site internet.

Quelques informations complémentaires :

1) Recyclage des TIV : le recyclage des TIV devient obligatoire en cas de non pratique. Augmentation du nombre de formations à venir.

2) Recyclage des brevets professionnels :

Recyclage obligatoire avant le 31/12/2020 pour les BEES obtenus avant le 01/01/2000

Recyclage obligatoire avant le 31/12/2022 pour les BEES obtenus après le 01/01/2000

Recyclage obligatoire avant le 31 décembre de la 5ème année suivant l'obtention du diplôme le plus récemment obtenu (entre BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS)

Le Comité Régional en collaboration avec la DRSCS et le CREPS de Montpellier va organiser un stage du 17 au 19 octobre à Galéria.

Précision de Jo Vrijens : Quand Jo a vu le prix pratiqué à Antibes (315€ sans transport ni hébergement), il a souhaité organiser quelque chose en interne. Mais le CREPS ne peut faire une convention qu'avec la DRJSCS. L'organisation se fera via le CREPS. Le recyclage figure sur le calendrier du CREPS de Montpellier à un coût de 273 €. Les inscriptions vont se faire directement sur le CREPS de Montpellier. Les informations seront mises en place sur le site internet du Comité Régional.

Question de Christian Aragon de E Ragnole (0420005C) : Quels seront les intervenants ?

Réponse de Jo Vrijens : Il y aura Alain Delmas représentant le CREPS et qui assurera une partie de la théorie. L'intervention secourisme sera pilotée par Eric Olivi et un intervenant externe ; ce sera l'occasion de recycler les PSE1. Il y aura également un module sur les sites Internet piloté par Stéphanie Penven. Concernant, la partie pratique, ce sera un auto encadrement.

Question de Christian Aragon de E Ragnole (0420005C) : quid des encadrants qui ont un BEES1 puis qui ont passé un MF2 et ont obtenu le DEJEPS par équivalence ? Est-ce que la date du BEES1 fait foi ?

Réponse de Jo Vrijens : Non, c'est le dernier diplôme validé qui est prise en compte, soit le DEJEPS qui se voit appliqué les conditions de recyclage.

3) Modification du code du sport qui arrive (attention les arrêtés ne sont pas sortis) :

- le législateur veut reformer la fiche de sécurité ; les informations ne sont pas encore précisées
- le législateur va règlementer les activités immersives (balades en casque, sous-marin en immersion libre, baptêmes en narguilé, ...)
- insertion de la nouvelle filière professionnelle : initialement le DEJEPS était E4. La nouvelle filière le positionnera en E3. Il sera créé un certificat de compétences à part pour l'enseignement à 60m qui le positionnera en E4.

- le législateur va demander une sécurité surface secouriste (RIFAP) obligatoire sur tout support plongée. La FFESSM a demandé à coupler cela à un minimum de plongeurs en immersion (demande pour 20 plongeurs minimum)

La FFESSM va se pencher sur des formations MF1 +. Le certificat de compétences pour les DEJEPS devient légal et pourra donc être appliqué au MF1 uniquement sur la partie pratique. Ce qui permettra aux MF1 de faire l'enseignement à 60m et devenir E4. Ce qui permettra également de valider le groupe C du MF2 pour les candidats désireux d'aller plus loin dans la formation fédérale.

Evolutions en cours :

1) Nouveau dispositif certificat médical : il y a eu un changement règlementaire depuis septembre 2017. La délivrance de la licence est soumise la présentation d'un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI). Des règles s'appliquent : pour la plongée scaphandre, l'apnée en milieu naturel ou bassin de plus de 6m, le CACI est valable 1 an et est obligatoire pour la délivrance de la licence et de la pratique fédérale. Il peut être fait par tout médecin, y compris pour les encadrants et la plongée « enfants ». Il doit être délivré par un médecin à compétences « particulières » pour la plongée Handisub (sauf baptême), la reprise après accident, l'apnée poids constant en milieu naturel et le trimix hypoxique.

Pour les autres activités, le CACI est valable 3 ans, sous réserve du remplissage du questionnaire santé QS-sport. Il n'est pas nécessaire d'avoir de licences ni de CACI pour les baptêmes, Pass rando, pack découverte, 1^{ère} étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

2) Avenir de la RSE : depuis septembre 2017, l'épreuve de la RSE a été à nouveau neutralisée suite à un accident. Le CDN attend les conclusions de l'enquête pour décider de l'avenir de la RSE. En attendant, il a demandé à la CTN de se pencher sur une alternative qui serait une Démonstration Technique de Maîtrise de la Remontée avec gilet (DTMR) de 25m pour l'épreuve de GP-N4. Au MF2 la décision n'a pas encore été prise, donc elle reste neutralisée pour le moment.

3) Modifications des épreuves GP N4 : ces modifications sont effectives immédiatement.

Epreuve 8 : La RSE va être remplacée soit par la DTMR de 25m soit par la RSE (de 25 m à 10), par tirage au sort. L'avenir de la RSE n'étant pas encore fixée et l'épreuve étant neutralisée, pour le moment c'est donc la DTMR qui s'applique.

Epreuve 9 : Le 500m capelé est précisé avec la mise en place d'un chronomètre (élimination en cas d'abandon de l'épreuve ou si l'épreuve est faite en plus de 16 min). L'épreuve doit être réalisée scaphandre capelé, en nage ventrale et respiration sur tuba.

4) Modification du MFT :

Le contenu n'est pas satisfaisant pour le grand public tant d'un point de vue contenu que forme. Pour les cadres, également il doit être épuré. Des travaux vont donc être lancés.

Question de Gilles Granelli de Tora Plongée (0420070C) : est-il possible de mettre en place une newsletter pour communiquer de façon proactive sur ces nouveautés auprès des moniteurs abonnés, 1 fois par mois ?

Réponse d'Arnaud Zaragoza : à étudier en fonction de la charge que cela représente. En attendant, la communication sera poussée via la page Facebook.

Agréments de la CTR :

L'objectif est de préserver la qualité de formation pour les stagiaires pédagogiques que nous accueillons.

Demande de Pascal Espla de Calvi Plongée (0420042C) : il faudrait assouplir l'agrément car cet été un centre qui avait des difficultés de recrutement s'est vu refusé un stagiaire.

Réponse de Jo Vrijens : Les stagiaires sont là pour suivre une formation et il faut leur donner de quoi travailler. Le but de cette procédure d'agrément est d'éviter les abus. N'oublions pas qu'il y a encore quelques temps de cela, l'accueil des stagiaires dans une SCA était simplement impossible. Toutefois, pour les petits clubs associatifs, on va regarder pour assouplir la règle.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : un club n'ayant pas l'agrément de la CTR peut-il quand même accueillir des stagiaires avec une convention signée ?

Réponse d'Arnaud Zaragoza : la réponse est oui. Mais si la structure n'est pas agréée, la structure ne pourra pas présenter le candidat à un examen MF1 en Corse.

Activité des centres agréés : 20 centres agréés représentent 1366 licences (soit 48,1% des licences du Comité Régional) et 1092 certifications (48% des certifications du CRC). Pour les remercier de leur investissement, la CTR leur offre une bannière FFESSM.

Questions diverses :

Question d'Hervé Guinvarch du Neptune Club Bastiais (04200014) : Dans le cadre de l'allègement des formations MF1, existe-t-il un formulaire spécifique à remplir ?

Réponse d'Arnaud Zaragoza : il suffit de faire une demande papier, il n'existe pas de formulaire.

Question de Gilles Granelli de Tora Plongée (0420070C) : sur le secourisme, des moniteurs pourraient être agréés pour dispenser la formation « les gestes qui sauvent ». Quelle est la procédure pour se faire référencer ?

Réponse de Clément Druilhe : cela se fait au niveau du département. Il se renseigne.

Question de Gilles Granelli de Tora Plongée (0420070C) : Gilles a assisté cet été à une journée de stage final et une partie de l'examen, il s'étonne qu'il n'y ait pas de grilles d'évaluation pour permettre au stagiaire de voir sa progression pendant le stage et d'homogénéiser la méthode de notation. Serait-il possible de mettre cela en place ?

Réponse d'Arnaud Zaragoza : c'est un point à regarder.

2 postes d'IRS sont proposés cette année. Les candidatures doivent parvenir un mois avant le séminaire des Instructeurs en fin d'année.

Remise des médailles de la FFESSM

Jo Vrijens a tenu à remettre en fin de matinée des médailles de la FFESSM.

Des médailles de bronze ont été décernées à : Alain Lachuries, Christian Tomi, Hervé Alfoni, Chantal Margouet, Sabine Guiraud et Olaf Weiss.

Des médailles d'argent ont été décernées à Daniel Buron et Christian Aragon.

Levée de séance : 12h30

Nombre de clubs représentés : 52 soit 77,48% du nombre de clubs total. Le nombre de voix représentées : 65424 sur 84431. Le quorum est donc atteint. L'AG est déclarée ouverte.

Reprise de séance : 14h06

Rapport du Président : Jo Vrijens

Jo Vrijens remercie Jean Escalles, pour son accompagnement.

Il revient sur le bilan de l'année et notamment sur :

- les efforts financiers pour rembourser les dettes et la mobilisation de tous
- le travail avec les institutions et notamment l'ATC, l'OEC, la DRJSCS et le CREPS de Montpellier
- la transparence dans le CR de réunions, les comptes, ...

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Rapport du Président soumis au vote: approuvé à l'unanimité

PV de l'AG 2016 soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Rapport de la Trésorerie :

Budget des commissions : François Zaragoza

Toutes les commissions ont un compte à la Société Générale rattaché au compte du Comité Régional. Il n'y a rien à signaler sur les budgets des commissions. Tout le monde a fait des efforts. Il faut continuer.

François Zaragoza demande que la liste du matériel des commissions (qui appartient au Comité Régional) soit publiée.

Commissions	Montant alloué 2017	Montant demandé par les commissions 2018	Montant prévisionnel 2018 validé par le CDR
Apnée	2000 €	3400 €	2000 €
Archéologie	3500 €	5000 €	3500 €
Biologie	1500 €	1500 €	1500 €
Technique	5000 €	5000 €	5000 €
Médicale	0 €	1000 €	1000 €
Juridique	0 €	500 €	500 €

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Remarque de Jean-Luc Gisselaire de S.C. de la Côte des Nacres (04200021) : le coût de la barge pour la commission Apnée aurait dû être remonté avant l’attribution des budgets.

Réponse de Jo Vrijens : En effet. C’est à l’issue de la réunion du CDR que l’apnée a fait sa demande.

Question de Jean-Luc Gisselaire de S.C. de la Côte des Nacres (04200021) : l’inventaire matériel avait déjà été demandé l’an dernier. Pourquoi la situation n’a pas évolué ?

Réponse de Jo Vrijens : cela a été fait pour certaines commissions, pas pour d’autres.

Budget général : Aurore Vrijens

Au niveau des recettes, il y a une hausse liée aux cotisations des nouveaux clubs.

Des coupes ont été faites sur certains postes de coûts (affranchissement, frais internet, ...)

Le document sur le site web a un problème de cache. Des versions différentes ont été téléchargées. Le document officiel sera à nouveau mis sur le site. Le comité directeur est navré de ce problème.

Pour plus d’informations, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Remarque de Jean-Luc Gisselaire de S.C. de la Côte des Nacres (04200021) : il s’étonne des nombres ronds.

Réponse de Jo Vrijens : Il précise qu’il s’agit des sommes versées aux commissions et qu’il s’agit forcément des chiffres ronds, les détails figurent dans les onglets subvention. Il s’engage à rendre encore plus lisible ce bilan avec les détails des sommes restants en banque au sein des commissions figurants aujourd’hui que sur les décomptes des commissions.

Prélèvement automatique :

Le CDR soumet à l’approbation de l’AG le paiement des licences par prélèvement automatique. L’idée est d’avoir un gain financier pour le Comité Régional et un gain de temps pour les structures. Le CDR a voté pour une mise en place généralisée. La loi oblige 2 moyens de paiement. Le 2^{ème} moyen choisi sera le crédit (les centres devront verser un somme qui constituera un capital de réserve qu’ils pourront utiliser pour l’achat de licences jusqu’à épuisement).

Mesure sur le prélèvement automatique soumis au vote : approuvé à l’unanimité

Prévisionnel 2018 : Aurore Vrijens

Sur 2018, le remboursement des dettes un peu plus important. Pour plus d’informations, il convient de se référer au prévisionnel mis en ligne sur le site internet.

Remarque de Jean-Luc Gisselaire de S.C. de la Côte des Nacres (04200021) : il s’étonne toujours des nombre ronds. Il ne voit pas apparaître les reports de somme d’argent non dépensé par les commissions.

Réponse d'Aurore Vrijens : c'est bien pris en compte, il suffit de regarder le détail de chaque onglet, mais ce n'est peut-être pas clair sur le tableau. On modifiera le tableau pour le rendre encore plus visible.

Rapport de la Trésorière soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Budget prévisionnel 2018 soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Quitus de la Trésorière soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Rapport de la Secrétaire :

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Le bilan quantitatif montre une hausse au niveau du nombre de structures, une stabilisation du nombre de licences et une légère augmentation du nombre de brevets.

A noter que le bilan à date sur le nombre de licences est en croissance de +12% par rapport à la même période l'an dernier. Si cette tendance se confirme, le comité régional pourrait terminer 2018 au-dessus de 3000 licences.

Sur la partie qualitative, un gros point sur la communication a été fait et principalement quelques statistiques sur le site internet. Le démarrage du site est plutôt positif avec :

- un bon retour par les institutions qui se servent du site pour communiquer
- des offres d'emploi passées par les clubs.

Pour la suite, les actions de communication seront la mise en place d'une page Facebook en lien avec le site pour booster la communication vers l'extérieur, la recherche de nouveaux partenaires, l'amélioration du contenu de la CTR sur le site.

Rapport de la Secrétaire soumis au vote: approuvé à l'unanimité

Rapport des commissions :

*Budget prévisionnel de 500€ pour la commission juridique soumis au vote :
Approuvé à l'unanimité*

*Budget prévisionnel de 3500€ pour la commission archéologie soumis au vote :
Approuvé à l'unanimité*

*Budget prévisionnel de 1500€ pour la commission biologie et environnement soumis au vote :
Approuvé à l'unanimité*

Question de Jean-Luc Gisselaire de S.C. de la Côte des Nacres (04200021) : comment se gère le budget Alien ?

Réponse de Jo Vrijens : le budget Alien est géré par l'OEC directement (avec des objectifs relativement vastes pour justifier cette somme). Le CRC sert juste de boîte aux lettres.

*Budget prévisionnel de 2000€ pour la commission apnée soumis au vote :
Approuvé à l'unanimité*

*Budget prévisionnel de 5000€ pour la commission technique soumis au vote :
Approuvé à l'unanimité*

*Budget prévisionnel de 1000€ pour la commission médicale et de prévention soumis au vote :
Approuvé à l'unanimité*

Questions diverses :

Question de Jean-Claude Malerba de Favone Plongée (04200045C) : concernant le nouveau texte sur les permis et autorisations de transport de personnels. Un texte est sorti pour les petits bateaux (- de 12m et moins de 12 pers) pour permettre le transport de personnes dans le cadre de visites. Il a été créé un brevet inférieur au capitaine 200. Est-il applicable pour nous ?

Réponse de Jo Vrijens : oui. Nous allons le mettre en ligne sur le site.

Ouverture de l'AGE extraordinaire

Election du président de la commission médicale et de prévention

Il n'y a eu qu'un seul candidat déclaré à la présidence de la commission médicale et de prévention : Bruno Grandjean.

Il revient sur son départ de la commission médicale régionale il y a quelques années et le pourquoi de son retour. Son objectif principal est de travailler sur la formation des médecins régionaux et sur la sensibilisation des cadres sur la vulgarisation du savoir.

Question de Gilles Granelli de Torra Plongée (0420070C) : est-ce qu'il y a des actions prévues pour les médecins ? Et pour les cadres ?

Réponse de Bruno Grandjean : il y a d'abord les médecins de la commission qui connaissent déjà. Pour les autres médecins, l'idée est d'organiser des formations dès qu'un nombre de médecins est suffisamment important (4 ou 5) avec possibilité de visite du caisson. Pour les cadres techniques, cela passera par les Codep et la CTR.

*Election de Bruno Grandjean à la présidence de la commission médicale et de prévention :
501 voix non exprimés, 200 voix contre, 64723 voix – **Elu à 98,93%***

Votes des résolutions 1 à 6 :

Les résolutions sont précisées sur le site internet du comité régional. Pour plus d'informations, il convient de s'y référer.

*Résolution 18-02-01 soumise au vote : changement d'adresse
Approuvé à l'unanimité*

Résolution 18-02-02 soumise au vote : présence d'un Médecin au sein du CDR
Approuvé à l'unanimité

Résolution 18-02-03 soumise au vote: passage du CDR à 16 membres
Approuvé à l'unanimité

Résolution 18-02-04 : passage d'une élection par liste plutôt qu'une élection à l'uninominal
Voix contre : 4000 voix SC de la Cote des Nacres (04200021), 3000 voix de Flabelline IZ plongée en Corse (04200157), 201 voix de Favone Plongée (0420045C), 201 voix de SARL Toga Plongée (0420075C)
Adoptée à la majorité (88,69%)

Résolution 18-02-05 : mise en conformité du RI
Approuvé à l'unanimité

Résolution 18-02-06 : précisions entre statuts et règlements intérieurs
Approuvé à l'unanimité

Création de la commission de mise en conformité des statuts et RI. Cette commission est composée du président, de la secrétaire et de la présidente de la commission juridique.
Approuvé à l'unanimité

Fin de séance : 16h16

La Secrétaire Générale
Chantal MARGOUEZ

Le Président
Jo VRIJENS

